

Actualités Sociales des entreprises du paysage

Session se déroulant en présentiel :

- **Le 8 OCTOBRE 2024 UNEP IDF - 80 RUE DU GROS NOYER - 95120 ERMONT**

1 journée de 7 heures - de 9h à 17h

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître l'actualité sociale applicable aux entreprises du paysage
- Identifier les enjeux pour son entreprise et fixer les priorités d'actions
- Savoir anticiper les évolutions sociales

PROGRAMME

Partie 1 : ACTUALITES SOCIALES

I. REVUE DE JURISPRUDENCE SOCIALE : Analyse des principales décisions récentes et de leur impact dans les entreprises du paysage

II. ACTUALITES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- ✓ Actualité conventionnelle : Accord sur la formation professionnelle du 20 septembre 2023.
- ✓ Actualité législative : les nouvelles règles en matière de congés payés

Partie 2 : Sujet thématique :

Les obligations de l'employeur en matière de formation
Les entretiens obligatoires
Le contrat d'apprentissage

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation pratique, illustrée par des exemples concrets, tirés de situations réelles rencontrées en entreprises du paysage
- Support de formation Powerpoint dont un exemplaire papier est remis aux stagiaires à l'issue de la formation



PUBLIC VISÉ : Personnels administratifs en charge de la gestion du personnel et chefs d'entreprises.

PRE REQUIS : Aucun

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

L'actualité sociale est toujours très évolutive et parfois complexe à appréhender.

Les entreprises du paysage doivent se tenir régulièrement informées des évolutions sociales pour identifier les enjeux, hiérarchiser les priorités et établir des plans d'action adaptés à leur contexte.

Cette formation adapte l'actualité aux particularités de la profession. Elle est un outil indispensable pour les responsables du personnel confrontés au quotidien aux problématiques sociales.

INTERVENANT – CABINET VANDEVELDE

Le cabinet VANDEVELDE AVOCATS & ASSOCIÉS est constamment animé par une volonté de réaliser une prestation de qualité.

« *Efficacité et connaissance des dossiers sont nos maîtres mots.*

« *La satisfaction de nos clients dans le traitement et la concrétisation de leurs démarches dirigent nos actes* »